

TAXE D'APPRENTISSAGE



HAUTS-DE-SEINE

LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

C'EST QUOI ?

La TA est le seul impôt qui peut être en partie transmis à un bénéficiaire de votre choix

La TA est de 0,68% de la masse salariale brute

87% sont directement versés mensuellement à votre OPCO de branche pour le financement des CFA par l'intermédiaire de la DSN

13% peuvent être versés aux établissements Partenaires du Rugby Club Suresnes

L'INTERFACE SOLTéA :

En 2023, les employeurs pourront accéder à SOLTéA à partir de fin mai. Ils pourront effectuer leurs choix de fléchage jusqu'à début septembre.

Ils devront se connecter pour saisir leurs coordonnées bancaires indispensables à la réalisation des virements par la Caisse des Dépôts.

La TA, directement collectée par l'URSSAF doit être correctement fléchée sous peine d'être remise à la disposition du pot commun.

Les paiements par chèques et virements bancaires sont maintenant proscrits.



HAUTS-DE-SEINE



HAUTS-DE-SEINE

PRINCIPE DE LA NOUVELLE RÉFORME :

Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance

Formation professionnelle 

1% ou
0,55%

Apprentissage 

0,68%

Part principale

Solde

FLÉCHAGE :

Sur votre espace de la plateforme internet, si vous cliquez sur la fiche d'un établissement, vous choisirez d'aider :

l'établissement

et une/des formations*



UAI de l'établissement : 092 19 32 A**

INFORMATIONS NÉCESSAIRES :

FORMATIONS :

BAC PRO SN
(Systèmes
numériques)

BAC PRO MELEC
(Métiers de l'électricité
et de ses
environnements
connectés)



UAI de l'établissement : 092 19 32 A



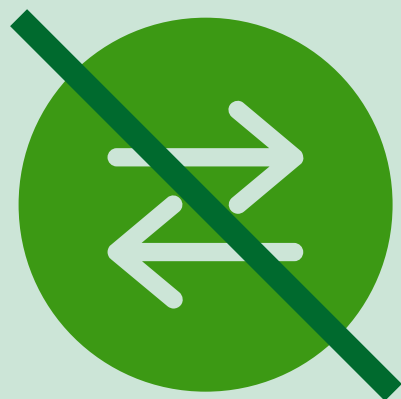
HAUTS-DE-SEINE

CE QUI RESTE INCHANGÉ :



HAUTS-DE-SEINE

Les règles de droit ne changent pas



Les établissements restent acteurs des partenariats avec les entreprises



Une information complète des sommes attribuées est à envoyer par chaque employeur





HAUTS-DE-SEINE



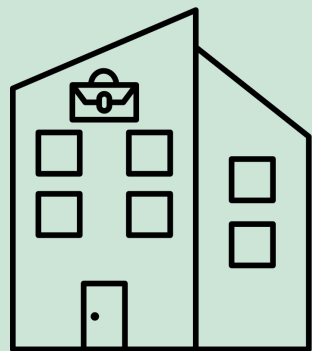
HAUTS-DE-SEINE

ACTEURS ET PARTIES PRENANTES :

Les bénéficiaires



Établissements
et usagers



Employeurs



Collecteurs



Caisse des Dépôts

Le mandant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'État

S'ENGAGER AVEC NOUS, C'EST :

Donner à notre établissement
partenaire **Passy Buzenval**
votre taxe d'apprentissage pour
AIDER À FINANCER :



- **Frais de scolarité**
- **Frais d'hébergement**
- **Frais de restauration**



CONTACTEZ NOUS !



FRÉDÉRIC AMAN

Responsable Administratif Campus

frederic.aman@rcsuresnes.fr